

Perpignan, le jeudi 10 novembre 2022

Compte rendu du Conseil d'administration du mardi 08 novembre 2022

22 Présents

Mme Muller présente les membres élus et les personnes invitées. Le quorum est atteint ; le nombre de votants est de 20.

La séance débute à 18h10.

Mme Puig, Enseignante, assure le secrétariat de séance.

Adoption de l'ordre du jour : A l'unanimité.

I- Affaires scolaires et pédagogiques

- 1) Calendrier pédagogique de l'année
- 2) Présentation des modalités des projets d'école.

II- Affaires Financières

- 1) Autorisation générale et permanente de poursuite (pour vote),
- 2) Délégation de signature des contrats et conventions donnée au chef d'établissement (pour vote)
- 3) Conventions diverses
- 4) Renouvellement de la convention avec la VAE (pour vote),
- 5) Décisions de l'ordonnateur (pour information)
- 6) Décisions budgétaires modificatives.
- 7) Autorisation de recrutement des personnels de droit public.

Légère modification proposée par l'adjoint-gestionnaire: Le vote des tarifs pour la nouvelle année.
Adopté à l'unanimité.

Adoption du PV du précédent CA du 28/06/2022

Adopté à l'unanimité

Règlement intérieur du CA :

Mme Muller présente un document générique et des usages généraux, dont la durée maximale de 2 h.
Le document sera envoyé par email aux participants.

Adopté à l'unanimité

Installation du CA 2022-23 et mise en place des différentes commissions :

LES COMMISSIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Titulaires
Membres de droit	
	Mme MULLER Sonia
	Mme GASCOU Isabelle
	Mme ROUGERON Marie-Carmen
	Mme SALA Sabine
Collectivité / Mairie	
	M MOLI Samuel
	Mme PUJOL Danielle
Représentants des enseignants	
	Mme LEBERRIGAUD Maité
	Mme VINCHES BOTTIN Isabelle
	Mme THIRION Audrey
	Mme GERMAIN Célia
	Mme LAUDAM Frédérique
	Mme MARTINS VALAUDE Anne
	Mme PUIG Thérèse
	Mme SOULA Nathalie (suppléante)
Personnalité qualifiée	
	Mme CAUSADIA Ludivine
Représentants Agents	
	Mme CAPEAU Marie-Lise
	Mme LAFFITTE Monique
	M BUHOUR Francis
	Mme SERRANO Manuelle (Suppléante)
Représentant parents d'élèves	
Parents d'élèves	M GATTO Louis
	Mme KHIDER Virginie
	Mme GANTOU WILL Audrey (Suppléante)
Représentant élèves	
Elèves	Melle BATAILLE Océane
	Melle GODEST Isalyne
	Melle HERRERO Lily Rose
	M POTET Téo
	M VERGES Corentin

LES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE	Titulaires
Enseignants	Mme MARTINS VALAUDE / § Mme Le BERRIGAUD
Personnel ASST	Mme CAPEAU
Parents d'élèves	M GATTO / Mme KHIDER
Elèves	Ysaline GODEST / Lily-Rose HERRERO

Conseil de discipline	Titulaire
Enseignants	Mme LEBERRIGAUD / Mme VINCHES BOTTIN / Mme THIRION / Mme GERMAIN
Personnel ASST	Mme LAFITTE / Mme SERRANO
Parents d'élèves	M GATTO / Mme KHIDER
Elèves	Corenthin VERGES / Enzo PEREIRA / Wassim BELHOUARI

COMMISSION EDUCATIVE	Titulaire
Enseignants	Mme BOTTIN / Mme GERMAIN
Personnel ASST	Mme LAFITE / M BUHOUR
Parents d'élèves	M GATTO / Mme KHIDER
Elèves	Isalyne GODEST / Lily-Rose HERRERO / Maylis PEREZ / Enzo Gatto / Ilham El Boroumi

COMMISSION FOND SOCIALE	Titulaire
Enseignants	Mme LAUDAM / Mme SOULA
Personnel ASST	Mme CAPEAU
Parents d'élèves	M GATTO / Mme KHIDER
Elèves	Isalyne GODEST/Enzo GATTO/Ryan GUESMI

CESC	Titulaire
Enseignants	Mme PUIG
Personnel ASST	Mme CAPEAU
Parents d'élèves	M GATTO / Mme KHIDER
Elèves	Evannes CASCALES/ Enzo GATTO / Maylis PEREZ

CHSCT	Titulaire
Enseignants	Mme THIRION / Mme GERMAIN
Personnel ASST	Mme CAPEAU
Parents d'élèves	M GATTO / Mme KHIDER
Elèves	Evanne CASCALES/ Isalyne GODEST / Lilly-Rose HERRERO/ Ryan GUESMI

COMMISSION Menu	Titulaire
Enseignants	Mme LE BERRIGAUD / Mme LAUDAM
Personnel ASST	M BUHOUR
Parents d'élèves	M GATTO / Mme KHIDER
Elèves	Ryan GUESMI / Enzo GATTO / Ilhame EL BOROUMI

I-Affaires scolaires et pédagogiques

1) Calendrier pédagogique de l'année

Mme Muller rappelle qu'un conseil pédagogique s'est tenu le 18 octobre 2022 ; les remarques émises ont permis l'élaboration du calendrier annuel. Ce dernier va être publié dans l'ENT ; il est amené à évoluer en fonction de l'actualité ou des contraintes qui pourraient paraître. Mme Muller diffuse et commente le calendrier pédagogique. Y figurent les conseils d'administration, les CCF (d'après les données fournies par les enseignants), la journée Portes Ouvertes. Les CVL sont aussi programmés avant les CA afin que la parole des élèves soit entendue.

2) Présentation des modalités des projets d'école

Fortement liés au Projet d'établissement (en cours de rédaction d'après les éléments issus du diagnostic réalisé en 2021-22), les projets d'école vont voir le jour. Mme Muller diffuse un diaporama issu du webinaire des personnels d'encadrement. Il s'agit d'une initiative nationale qui prévoit d'accorder plus d'autonomie aux établissements ; ces projets peuvent apporter un financement en fonction du projet d'établissement. Le projet doit être collectif selon une méthode et sans calendrier fixe. Il peut y avoir des partenaires. La forme est assez libre ; le but doit être lié à la problématique de l'établissement.

II-Affaires Financières

Mme Gascou présente de manière globale le fonctionnement financier de l'établissement en lien avec l'agence comptable installée au lycée Bourquin. Elle rappelle les différents services et leur fonction.

1) Autorisation générale et permanente de poursuite des créances

Quand les familles ne règlent pas l'internat ou la demi-pension, le service d'intendance fait des relances amiables. Mme Gascou demande l'autorisation de faire appel à la justice (huissier de justice, etc) pour autoriser l'agent comptable à poursuivre les créances de manière permanente lorsque le recouvrement amiable n'a pas eu d'effet.

Mme Thirion s'inquiète de la promptitude de la procédure et souhaite s'assurer que l'envoi des factures aux familles a été effectué dans des délais qui leur permettent d'y répondre. L'agent comptable, au moment du compte financier avait souligné les retards des factures envoyées aux familles ; Mmes Muller et Gascou précisent que la procédure de poursuite est longue. Un étalement de paiement est possible, assure Mme Gascou. Mesdames GASCOU et MULLER ajoutent que les dossiers d'aides du fonds social pour la période de septembre à décembre 2021 n'ont pu être traités qu'en janvier 2022 en raison des affectations successives d'assistante sociale.

3 abstentions ; 17 pour.

A 19 h 05, arrivée de Mme Océane Bataille, qui assiste à l'assemblée

2) Délégation de signature des marchés, des contrats et conventions

Par cette délégation de signature, le chef d'établissement est autorisé à signer tous les marchés, contrats et conventions et ce dans un souci de simplification et de réduction de délais.

Mmes Gascou et Muller rappellent qu'elles préfèrent faire voter au CA les dossiers sensibles (convention avec le lycée Maillol pour l'internat, association d'hand-ball notamment).

Adopté à l'unanimité.

3) Convention de groupement de commandes pour les denrées alimentaires

Il s'agit d'un groupement de commandes des EPLE DES PYRENEES ORIENTALES, DE L'AUDE ET DU MINERVOIS portant sur l'achat des denrées alimentaires permettant de bénéficier de tarifs attractifs pour la restauration.

Mme Capeau indique qu'il s'agit essentiellement de produits locaux.

Adopté à l'unanimité

4) Convention de groupement de commandes régional

Il s'agit d'une convention avec la Région Occitanie pour élaborer, conclure et exécuter les marchés et accord-cadres dans les domaines de la fourniture d'énergie, l'entretien et le contrôle des installations techniques dans les EPLE de la Région Occitanie et ceci toujours dans un souci de bénéficier de tarifs attractifs.

Adopté à l'unanimité.

5) Renouvellement de la convention avec le GIP – FORMAVIE – DISPOSITIF DE VALIDATION DES ACQUIS (DAVA)

Il s'agit du renouvellement de la convention avec cet organisme dépendant de l'Education Nationale plus communément appelé VAE. Cette convention engendre un loyer mensuel de 102 € et un forfait annuel de 100 € de participation à la viabilisation. Les salles complémentaires sont facturées à 5,50 € l'heure.

Mme Thirion suggère une augmentation de la participation à la viabilisation. Mme Gascou justifie la situation complexe ; Mme Muller propose qu'il y ait discussion sur cette thématique.

1 abstention
19 votes pour

6) Décisions d'ordonnateur pour information

Mme Gascou déclare avoir effectué de nombreuses décisions d'ordonnateur afin de rectifier le budget initial. Il s'agit de transferts de lignes budgétaires à l'intérieur d'un même service qui n'ont aucune incidence sur le budget et qui n'ont pas lieu d'être votées.

7) Décision budgétaire modificative pour vote

Mme Gascou rappelle les modalités d'usage quant aux transferts d'argent entre lignes budgétaires. Elle précise que les décisions budgétaires modificatives doivent être votées à l'exception de celles

concernant les ressources fléchées dites spécifiques.

Il est demandé à l'ensemble des membres du conseil d'Administration de se prononcer sur une décision budgétaire modificative portant sur une modification et une répartition des crédits pédagogiques compte tenu d' l'obtention d'une subvention de l'Etat de 4.700 €. A l'issue de cette modification le solde s'élève à 5.469,60 €.

Mme Muller rappelle qu'il a été annoncé en conseil pédagogique que la situation financière du lycée est en difficulté. La Région a attribué une dotation en lien avec l'augmentation générale de l'énergie. Il est envisagé un prélèvement sur fonds de roulement.

Mme Muller annonce que la dotation pour l'année 2023 est en légère baisse par rapport à celle de l'année 2022 alors que les effectifs sont à la hausse.

Adopté à l'unanimité.

8) 3 décisions budgétaires modificatives pour information

- DBM portant sur les fonds sociaux à la suite de la l'obtention de 2 subventions l'une de 250 € et l'autre de 3.600 €. A l'issue de cette modification le solde s'élève à 3.000 €,
- DBM portant sur une subvention de 28.034 € pour contribuer aux dépenses d'énergie en augmentation,
- DBM pourtant sur une subvention de 2.094 € pour contribuer aux dépenses des installations sportives.

9) Tarifs hébergement

Sur les préconisations de la Région, les tarifs n'ont pas été augmentés.

Mme Gascou justifie le coût raisonnable du prix du repas des extérieurs de catégorie A. Elle fait valoir le fait que le montant accessible permet à ces personnels de déjeuner sur place. Si le tarif de 9 € 30 était appliqué, peu de personnes prendraient leur repas au self.

Madame VALLAUDE ajoute que ce tarif est appliqué dans les établissements de Montpellier lorsque les enseignants s'y rendent pour les examens.

III- Questions diverses

Mme Le Berrigaud soulève l'odeur difficilement supportable de la machine à café de la salle des professeurs. Mme Gascoü propose de contacter la société qui la gère.

Mme Sala indique que le CVL avait verbalisé le souhait d'avoir un distributeur de boissons chaudes.

Madame GASCOU précise que le distributeur installé au foyer a dû être retiré pour cause de vandalisme.

La séance est levée à 20 h.

Sonia MULLER



Thérèse PUIG



Secrétaire